Règlement intérieur

du Championnat du Rhône de Blitz 2013

Article 1 : préambule.

Le Championnat du rhône de blitz 2013 est organisé par le Comité Rhône Echecs en partenariat avec le samedi 25 mai 2013. Ce tournoi homologué F.F.E pour le classement blitz est ouvert à tout joueur possédant une licence A ou B pour la saison en cours à la F.F.E. La licence peut être prise sur place.

Remarque :

Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé dépendant de leur catégorie d'âge :

1399 pour les Vétérans, Seniors et Juniors.

1199 pour les les Cadets et Minimes.

999 pour les les Benjamins et Pupilles.

799 pour les Poussins et Petits Poussins.

Aucune réestimation ultérieure ne sera effectuée.

Article 2 : déroulement du tournoi.

a) Cadence :5mn par joueur.

b) Lieu des rencontres : à Villeurbanne.

c) Accueil des participants :

00. Clôture des inscriptions à 13h45.

**Tout joueur se présentant après 13h45 sera apparié pour la ronde 2 avec 0 (zéro) points.**

Seront appariés à la première ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé les droits d'ins­cription.

d) Droits d’inscription : Adultes : 10€ Jeunes et Maîtres FIDE : 5€, MI et GMI : gratuit

e) Règles du jeu :

Les règles appliquées sont celles adoptées par la F.I.D.E (Novembre 2008 - Congrès Dresde).

Après chaque partie, le gagnant (ou le joueur ayant les blancs en cas de partie nulle) donne le résultat à la table d’arbitrage. L'autre joueur remet les pièces en place.

f) Dates et horaires des rondes :

Début du tournoi à 14h00, les rondes s’enchaînent toutes les 15mn.

g) Clôture du tournoi et remise des prix :

Samedi 25 mai à 19h00.

Article 3 : appariements et classement.

a) Mode :

Appariements et classements assistés par ordinateur (programme PAPI)

b) Système : Suisse intégral (Règles CO4 FIDE ).

c) Classement :

Le classement général sera établi à l'issue des rondes.

Il s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = ½, perte = 0).

Le départage entre les ex-aequo est obtenu par le Cumulatif, puis par la Performance en cas de nouvelle égalité.

Article 4 : forfaits.

Tout joueur faisant forfait sans prévenir n'est pas apparié à la ronde suivante et entraîne l'exclusion du tournoi. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur des titres et sanctions.

Article 5 : prix.

Sont attribués 5 prix au classement général, un prix pour le meilleur Jeune, le meilleur Vétéran et la meilleure Féminine.

De plus 2 prix par tranches Elo suivantes : 1400-1600, 1601-1800, 1801-2200 sont décernés. L’ensemble de ces prix ne sont pas cumulables.

Le joueur licencié dans un club du Rhône figurant à la meilleure place au classement général se verra attribué le titre de Champion du Rhône de Blitz 2013 ainsi que le prix de 100€ remis par le Comité Rhône Echecs. Ce prix est cumulable avec les prix mentionnés dans le paragraphe précédent.

Article 6 : arbitrage.

Arbitre principal : Thierry PARIS, arbitre international.

Toute tentative auprès de l'arbitre, afin de modifier ou de demander un appariement, sera sanctionnée par un aver­tissement écrit transmis au Directeur des titres et sanctions.

Article 7 :

Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement.

Deux avertissements écrits signifient l'exclusion immé­diate du tournoi.

Une tenue correcte est exigée.

Les blitz et les analyses sont interdits dans la salle de jeu.

L’aire de jeu comprend la salle de jeu, les toilettes, la buvette, la salle d’analyse.

Les joueurs ayant une partie en cours ne peuvent se rendre aux tables de la salle d’analyse.

L’arbitre Principal : L'Organisation :

M. Thierry PARIS Echecs Club Villeurbanne